

CONSIDÉRATIONS
SUR LES
GERCLES AGRICOLES
ET LES
SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE
AVEC
INSTRUCTIONS AUX JUGES
DANS LES
CONCOURS ET LES EXPOSITIONS.

—oOo—

ECHELLES DE POINTS (officielles)
POUR JUGER

Les Chevaux, le Bétail, les Moutons, Porcs, Volailles et les
terres ou pièces de terres les mieux tenues,
récoltes sur pied, etc., etc.

PAR LE
PROFESSEUR O. E. DALLAIRE
CONFÉRENCIER OFFICIEL ET ANCIEN SECRÉTAIRE DES JUGES
DU MÉRITE AGRICOLE.

—♦♦—
QUÉBEC

—
1902